Informations de base

1994/2133(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Problèmes de développement et interventions structurelles objectifs 1, 2, 5b en Espagne. Rapport **Subject** 4.70.03 Initiatives communautaires, cadres communautaires d'appui **Zone géographique** Espagne	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	REGI Politique régionale	SIERRA GONZÁLEZ Angela del Carmen (GUE/NGL)	13/11/1995
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
29/06/1994	Publication du document de base non-législatif	31994D0624	Résumé
31/01/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/05/1996	Vote en commission		Résumé
07/05/1996	Dépôt du rapport de la commission	A4-0163/1996	
04/09/1996	Débat en plénière		
05/09/1996	Fin de la procédure au Parlement		
23/09/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1994/2133(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée

Dossier de la commission	REGI/4/05973

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0163/1996 JO C 181 24.06.1996, p. 0002	07/05/1996	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0444/1996 JO C 277 23.09.1996, p. 0013-0040	05/09/1996	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EU	Document de base non législatif	31994D0624 JO L 250 26.09.1994, p. 0005	29/06/1994	Résumé
EU	Document annexé à la procédure	31994D1066 JO L 384 31.12.1994, p. 0101	30/12/1994	

Problèmes de développement et interventions structurelles objectifs 1, 2, 5b en Espagne. Rapport

1994/2133(COS) - 29/06/1994 - Document de base non législatif

En conformité avec le code de conduite Klepsch-Millan, conclu le 13 juillet 1993, la Commission européenne transmet pour information les cadres communautaires d'appui pour l'Espagne, objectifs 1 et 2, pour la période 1994-1995.

Problèmes de développement et interventions structurelles objectifs 1, 2, 5b en Espagne. Rapport

1994/2133(COS) - 05/09/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Angela SIERRA GONZALEZ (GUE, Esp) sur les interventions structurelles en Espagne au titre des interventions structurelles au titre des objectifs 1, 2 et 5b (1994-1999), le Parlement constate que les grandes disparités entre les régions espagnoles n'ont pas diminué de façon notable après la première période de programmation (1988-1993), même si le PIB moyen national par habitant s'est sensiblement rapproché de la moyenne communautaire. Le Parlement se félicite de l'accent placé par le CCA objectif 1 sur l'amélioration et l'adaptation du système de ressources humaines et l'amélioration de la qualité de vie, au détriment des infrastructures. En revanche, il formule des critiques à l'égard de l'orientation consistant à accorder, dans le cadre des investissements concernant le réseau de transports, un poids majoritaire aux infrastructures routières par rapport aux infrastructures ferroviaires. Il critique aussi le taux de financement plus favorable accordé à la construction de routes qu'à l'amélioration de l'infrastructure ferroviaire. Selon le rapport, le fait de destiner des ressources importantes au réseau de transports dans la programmation de l'objectif 2 (40% de la totalité des ressources du FEDER pour les années 1994 et 1995 et 25% en 1996) ne doit pas aller à l'encontre des exigences de reconversion de l'activité économique prévues pour les zones de l'objectif 2.